



Commune
d'Evionnaz

Ressortissants UE/AELE (Permis B)

Pour les personnes au bénéfice d'un permis B, les documents suivants sont à remettre lors :

CHANGEMENT D'ADRESSE EN VALAIS

- Permis de séjour original
- copie du passeport ou carte d'identité valable
- En cas de séparation ou divorce, transmettre la convention de séparation ou le jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale
- Attestation d'affiliation à une caisse maladie suisse
- Contrat de bail à loyer ou attestation de logement ou acte d'achat

CHANGEMENT DE CANTON

- Original du permis de séjour
- Formulaire Z1
- Questionnaire B
- Passeport ou carte d'identité
- Deux photos récentes
- En cas de séparation ou divorce, transmettre la convention de séparation ou le jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale
- Carte AVS
- Contrat de travail actuel
- Copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis B à ce jour
- Certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises depuis l'obtention du permis B
- Copie de(s) lettre(s) de licenciement ou de résiliation

- Extrait de l'office des poursuites (liste complète) de l'ancien domicile
- Attestation du Service social de l'ancien domicile
- Attestation d'affiliation à une caisse maladie
- Bail à loyer ou attestation de logement ou acte d'achat
- Si marié, déclaration de ménage commun

ARRIVÉE DE L'ÉTRANGER

- Autorisation de séjour si établie (obligatoire pour hors Communauté Européenne)
- Questionnaire B
- [Demande d'autorisation CE - 27/AELE](#)
- Passeport ou carte d'identité valable
- Attestation d'affiliation à une caisse maladie
- Bail à loyer ou attestation de logement ou acte d'achat
- Trois photos récentes
- Contrat de travail
- En cas de séparation ou de divorce, convention de séparation ou jugement avec mention de l'attribution de l'autorité parentale
- Si marié, déclaration de ménage commun
- Eventuellement, l'ancien permis de séjour